

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

Un sursis pour le permis

Marennes-Oléron **BOURCEFRANC-LE-CHAPUS Un sursis pour le permis**
Actuellement, la pêche récréative compte environ 2,5 millions de participants mais n'est pas soumise à un permis, ce qui en fait un loisir populaire ouvert à tous, bien qu'il soit délicat d'attirer les jeunes à la pratique d'une telle activité de plein air, comme a pu s'en rendre compte l'association Pêche Carrelets et Moulinets lors de la journée découverte organisée cet été. De ce fait, la **FNPPSF** (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), associée à la FFPM (Fédération française des pêcheurs en mer), regroupées au sein de la CNPPM (Confédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer), ont milité fortement pour être présentes à la table des négociations et ont réussi à se faire entendre lors de la mise en place d'une charte d'engagements et

d'objectifs, privilégiant une pêche maritime de loisir écoresponsable. Deux ans Cette charte est mise à l'essai durant une période de deux ans, en sachant que si les résultats ne sont pas concluants, un permis de pêche de loisir sera donc instauré. L'association Pêche Carrelets et Moulinets soutient la démarche écoresponsable entreprise par la FNPPSF. Le Comité de pêche maritime 17, représentant départemental de la FNPPSF, organisera prochainement une réunion publique avec vidéo sur ce sujet (réglementation, prise de connaissance de la charte, débat). Un parc naturel marin ? Autre sujet en gestation, la mise en place d'un parc naturel marin englobant le littoral. Toutes les personnes intéressées par ces démarches peuvent contacter l'association et venir la rejoindre car, par leur mobilisation, les adeptes de la pêche en mer pourront être

entendus par les pouvoirs publics et les élus. Un pôle pédagogique L'association Pêche Carrelets et Moulinets poursuit également son projet de réhabilitation de l'embarcadère du Chapus. Elle a déposé auprès du Conseil général une idée de projet concernant la création de pôle pédagogique et d'information concernant la pêche de loisir à l'extrémité la plus maritime de cet embarcadère, ce qui donne un argument supplémentaire à une étude approfondie de l'état de la structure.